



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Comité Jacques-Viger

Montréal 

Production

Direction

Pierre Corriveau

Coordination et rédaction

Hilde Wuyts

Contributions

Julie St-Onge

Geneviève Gagnon

Révision

Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique

17742 (08-17)

Service des communications

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Comité Jacques-Viger à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/cjv

ISBN : 978-2-7647-1553-6 – Imprimé français

ISBN : 978-2-7647-1554-3 – PDF français

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

Pour plus d'information :

Comité Jacques-Viger (CJV)

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
MANDAT ET COMPOSITION DU CJV	7
Mandat	8
Structure organisationnelle et composition du CJV	9
Membres	9
Personnel en soutien au CJV	11
ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION	13
Démarches de planification	15
Développement de grands ensembles mixtes	17
Reconversion de sites industriels.....	17
Projets privés en insertion.....	18
Requalification de propriétés institutionnelles et religieuses	19
Synthèse des recommandations s’adressant à la Ville.....	21
BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE	23
Chiffres pour l’année 2016	24
Types de projets vus par chaque instance	24
Statistiques	25
ANNEXES	27
Annexe 1 : Avis et commentaires produits par le CJV et le comité mixte en 2016	28
Annexe 2 : Biographie des membres du CJV	30
Annexe 3 : À propos de l’article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	32

Mot du président

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel des activités du Comité Jacques-Viger (CJV) pour l'année 2016.

L'année fut très chargée pour le comité, qui a produit un total de 26 avis et commentaires soit seul, soit conjointement avec le Conseil du Patrimoine de Montréal dans le cadre du comité mixte. Une très grande majorité de ces avis ont été favorables aux projets présentés, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Nous avons en effet considéré que les projets soumis avaient les qualités nécessaires pour justifier les modifications demandées. Tous les avis contenaient des recommandations permettant d'améliorer sensiblement ces projets. Nous avons senti la plupart du temps une très grande ouverture de la part des requérants à continuer de faire évoluer leur projet dans l'intérêt collectif. C'est en soi un autre motif de satisfaction. Le fait qu'un nombre croissant de requérants s'adressent à nous plus tôt dans le processus de conception des projets indique que le CJV est vu comme un outil de travail efficace plutôt que comme une contrainte supplémentaire. De cela aussi, nous ne pouvons que nous réjouir.

Sur le plan technique, il faut souligner que le comité a mis en place en 2016 son site Internet, ce qui facilite la collaboration avec les requérants et permet une meilleure diffusion des avis publics. Ce site actualise nos modes de communication et rend notre travail plus transparent. Nous espérons vivement être en mesure de le faire évoluer au gré des besoins.

Sur un plan plus personnel, je veux souhaiter la bienvenue à Isabelle Giasson et Patrick Marmen, qui ont se joints à nous à titre de membres. Je félicite chaleureusement Sophie Beaudoin pour sa nomination à titre de deuxième vice-présidente. Je veux aussi remercier l'équipe de la permanence, qui a travaillé d'arrache-pied à l'épanouissement du comité, dont Michèle Lavoie, qui nous a quittés pour d'autres fonctions après une douzaine d'années de service. J'aimerais enfin saluer au passage Christian Thiffault, qui a quitté le comité pour des raisons professionnelles. Il nous lègue un regard urbain d'une grande acuité, ce dont je le remercie en mon nom et au nom de tous mes collègues.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Corriveau', enclosed within a hand-drawn oval shape with a horizontal line extending to the right.

Pierre Corriveau
Juillet 2017



MANDAT ET COMPOSITION DU CJV

Les avis sont officiels et rendus publics depuis 2016 sur le site Internet du CJV à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal.

Le règlement du CJV peut être consulté sur son site Internet, dans la section « Documents de référence » :

<http://ville.montreal.qc.ca/cjv>

Le présent rapport témoigne des activités du Comité Jacques-Viger (CJV) au cours de l'année 2016. Le CJV est l'instance consultative de la Ville de matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il a été officialisé en 2012 par le conseil municipal, remplaçant ainsi le Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU) créé en 2002 par le conseil exécutif de la Ville. Ses activités ont débuté le 15 octobre 2012.

Depuis, le CJV s'est réuni à plus d'une centaine de reprises et a produit quelque 130 avis et commentaires. Environ la moitié des réunions et des documents ont été réalisés conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, dans le cadre du comité mixte.

Mandat

Le CJV a pour mission de produire des avis et d'émettre des commentaires à l'intention des instances décisionnelles (conseil municipal ou conseil d'arrondissement) afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur certains projets. Il se réunit parfois conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal (instance consultative de la Ville en matière de patrimoine) dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de l'expertise des deux instances. Le point de vue et les recommandations du CJV et du comité mixte sont consignés dans des avis.

Le règlement du CJV stipule qu'il doit donner son avis écrit au conseil sur :

- tout projet de modification du Plan d'urbanisme;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal¹.

À la demande du conseil municipal, le CJV peut également rendre des avis sur tout projet qui relève de sa compétence. Il peut en outre, de sa propre initiative, s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet au début de son processus de développement, le CJV produit un avis préliminaire, qui ne sera jamais rendu public. Il permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au comité afin d'obtenir un avis.

Le CJV peut également consigner son analyse et ses recommandations dans un commentaire si la réunion se tient sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

¹ Voir en annexe 3, p.32

Structure organisationnelle et composition du CJV

Le CJV relève du conseil municipal et la gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Le responsable politique du CJV est M. Russell Copeman, maire de l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, conseiller de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de l'habitation, de l'urbanisme, de la gestion et de la planification immobilière et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le comité mixte a été officialisé en 2012. Depuis, des réunions sont tenues conjointement entre le Comité Jacques-Viger et le Conseil du patrimoine de Montréal pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances consultatives.

Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chacune des instances, y compris les présidents. Il permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CJV et du CPM en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. L'avis du comité mixte est considéré comme émanant des deux instances.

Membres

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes. Les membres sont des professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Pierre Corriveau, architecte (CGA Architectes), a été nommé président du CJV en mai 2016, après avoir assuré ce rôle par intérim durant près d'un an. **Josée Bérubé**, architecte et urbaniste (Provencher Roy), a été nommée première vice-présidente en mai 2016. **Sophie Beaudoin**, architecte paysagiste (Claude Cormier + Associés), a été nommée deuxième vice-présidente en décembre 2016. Les autres membres sont : **Manon Asselin**, architecte (Atelier TAG), professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal; **Raphaël Fischler**, urbaniste, professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill; **Marie Lessard**, urbaniste, professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Philippe Lupien**, architecte et architecte paysagiste (Lupien + Matteau), professeur en design urbain à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal; et **Christian Thiffault**, architecte et designer urbain (Atelier Christian Thiffault), qui a quitté ses fonctions en octobre 2016. Un processus de recrutement de nouveaux membres a eu lieu en novembre 2016, à la suite duquel **Isabelle Giasson**, architecte paysagiste et designer urbain, et **Patrick Marmen**, chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage et chercheur à la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, sont devenus membres en décembre 2016.



Pierre Corriveau
Président



Josée Bérubé
Vice-présidente



Sophie Beaudoin
Vice-présidente



Manon Asselin
Membre



Raphaël Fischler
Membre



Marie Lessard
Membre



Philippe Lupien
Membre



Christian Thiffault
Membre



Patrick Marmen
Membre



Isabelle Giasson
Membre

Personnel en soutien au CJV

Le CJV et le comité mixte sont soutenus dans l'accomplissement de leur mandat par une équipe de trois personnes attitrées à la permanence, laquelle est partagée avec le Conseil du patrimoine de Montréal. Ce personnel en soutien aux comités est rattaché au Service du greffe.

La secrétaire d'unité administrative est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation. Après douze ans dédiés aux comités, **Michèle Lavoie** est partie relever de nouveaux défis à la Division du patrimoine. **Geneviève Gagnon** occupe le poste de secrétaire d'unité administrative depuis mai 2016.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CJV : **Julie St-Onge**, historienne formée en patrimoine, ainsi qu'**Alexandra Lemarcis**, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti. Celle-ci a intégré l'équipe temporairement, en remplacement de **Hilde Wuyts**, détentrice d'une maîtrise en architecture et d'un DESS en conservation du patrimoine, en congé de maternité au cours de l'année.



Michèle Lavoie
*Secrétaire d'unité
administrative*



Geneviève Gagnon
*Secrétaire d'unité
administrative*



Julie St-Onge
*Conseillère en
aménagement*



Alexandra Lemarcis
*Conseillère en
aménagement*



Hilde Wuyts
*Conseillère en
aménagement*



ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

En 2016, le Comité Jacques-Viger seul ou en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a tenu 20 réunions et rédigé 26 avis et commentaires sur les projets qui lui ont été soumis. La liste de l'ensemble de ces documents peut être consultée en annexe 1, à la page 30. La section qui suit présente un résumé des constats associés aux dossiers soumis. À noter qu'elle traite du contenu des avis qui sont publics au moment de la production du rapport et des enjeux généraux émanant desdits avis, des avis préliminaires et des commentaires, ces derniers n'étant pas publics.

Démarches de planification

Le CJV a été consulté sur plusieurs démarches de planification d'ensemble qui concernent différents secteurs du territoire montréalais. Parmi ces dossiers, il s'est penché sur trois projets de Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui ont en commun la volonté de consolider des secteurs d'emploi présentant de nombreux terrains sous-utilisés propices à une densification des activités et à une diversification des usages. Depuis plusieurs années, le CJV s'inquiète de l'accumulation des projets de conversion de secteurs d'emploi à des fins résidentielles. C'est pourquoi il a recommandé à la Ville d'analyser leur érosion progressive et l'impact à long terme de ces modifications sur la dynamique économique de Montréal. Bien qu'une telle étude n'ait pas encore été menée, le CJV a reçu avec enthousiasme ces initiatives visant à encadrer et à

soutenir le redéveloppement de tels secteurs et a félicité les Arrondissements pour la qualité de la réflexion et du travail associés à ces planifications.

L'un de ces trois PPU, celui du **pôle Assomption Nord**, avait fait l'objet d'une présentation au Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU) en 2012 dans le cadre d'un projet de développement privé. Le CAU avait alors encouragé la Ville à se doter d'une vision de développement et à entamer une démarche de planification afin d'assurer une requalification réussie du secteur. Le CJV a accueilli favorablement le projet de PPU qui lui a été présenté une première fois à la fin de 2015 et à deux autres reprises en 2016. Localisé aux abords de la station de métro Assomption, le projet vise à réhabiliter cet important secteur industriel de très faible densité actuellement sous-exploité et en perte de vitesse. L'Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve souhaite réaliser un quartier de type *Transit Oriented Development (TOD)* en y ajoutant des commerces, des bureaux et des unités d'habitation, tout en conservant les fonctions d'industrie légère à proximité.

Comme c'est le cas également pour les deux autres secteurs visés par des PPU, on se trouve en présence d'enjeux d'aménagement complexes : grands îlots peu malléables, difficulté de cohabitation des différents usages, nombreux propriétaires fonciers, présence de voies ferrées traversant ou jouxtant le site, etc. Le CJV a encouragé les



requérants à adopter une approche plus coercitive en se dotant des moyens et des outils nécessaires à la réussite du PPU (acquisition de terrains, remembrement de lots, incitations fiscales et financières, servitudes d'accès). Il a recommandé d'inclure un plan de mise en œuvre concret avec des indications financières et d'adapter le phasage en prévoyant une planification détaillée pour le court terme ainsi que les grandes lignes d'une vision de développement pour le moyen et le long termes.

Dans les trois projets de PPU présentés en 2016, on prévoit la réalisation d'une place publique qui pourrait devenir le cœur du nouveau quartier et produire un effet de levier bénéfique au développement de tout le secteur. Toutefois, le CJV a questionné leur localisation. Il a en effet jugé que les emplacements proposés, notamment en bordure d'axes routiers très passants, étaient peu favorables à l'aménagement d'espaces publics de qualité. La question de la perméabilité et de la connectivité des secteurs constitue également une préoccupation importante en matière d'organisation fonctionnelle de l'espace : liens piétons reliant les lieux publics, qui doivent être pensés comme un réseau; fractionnement des îlots par la création de rues; ancrage avec les secteurs périphériques, etc.

Le **Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) de la rue Sherbrooke** concerne la partie de l'artère située à l'extrémité est de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. L'implantation de la gare de Pointe-aux-Trembles dans ce secteur offre une occasion de développer les terrains vacants situés en périphérie. Le CJV a salué la démarche exemplaire de mise en œuvre du PDUÉS menée par l'Arrondissement, suivant un concept de *TOD* linéaire. Cette planification a pour objet de réaménager l'artère et ses abords selon une échelle plus humaine, en intégrant efficacement le transport actif et le transport collectif, pour favoriser l'émergence de milieux de vie. Afin que ces intentions se traduisent dans les nouveaux projets, le CJV a recommandé la réalisation d'une étude de design urbain, dont un travail en trois dimensions permettant de mieux définir l'aménagement du domaine public souhaité et d'orienter le développement résidentiel (implantation, volumétrie et signature architecturale). Le CJV a souligné l'intérêt de densifier certains terrains tout en préservant des zones plus naturelles, comme les terrains municipaux entourant la Coulée-Grou. Il a suggéré de créer un corridor écologique efficace entre la rivière des Prairies et le fleuve, la présence d'un lien vert entre les deux cours d'eau lui paraissant essentielle, en plus de contribuer grandement à la définition de l'identité du secteur.



Développement de grands ensembles mixtes

Le CJV s'est aussi positionné sur deux projets de développement d'importants terrains privés sous-utilisés à des fins mixtes. Le **projet Wilderton** prévoit le remplacement du centre commercial du même nom, situé sur l'avenue Van Horne dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, par des bâtiments mixtes composés de basiliaires commerciaux surmontés de tours d'habitation. Le CJV a été consulté à trois reprises sur ce projet, dont deux fois de façon préliminaire en 2015. Ce projet constitue une belle occasion de renforcer l'offre commerciale existante tout en créant un pôle mixte intéressant. Acceptant l'idée d'un développement de forte densité, le Comité a néanmoins recommandé de bonifier l'insertion du projet dans son contexte urbain. De nettes améliorations ont été apportées au projet au fil des rencontres, en particulier la réduction du gabarit des bâtiments, la modification de la configuration des façades commerciales et la diminution des nuisances induites par les livraisons. L'animation des rez-de-chaussée et le rapport à la rue constituaient des éléments fondamentaux à bonifier de manière importante. Le CJV a donc préconisé de privilégier les accès de plain-pied, en dépit de la topographie accidentée du site; d'implanter une multiplicité de commerces en bordure des voies publiques plutôt que des grandes enseignes; d'accentuer la présence visuelle de la fonction résidentielle; et d'accorder un traitement soigné aux façades « arrière » des commerces faisant face à des habitations. Le CJV a aussi conseillé de réduire le nombre de cases prévues pour le stationnement extérieur central et d'accentuer son verdissement, en somme de le concevoir comme une cour intérieure. Soucieux d'introduire une certaine mixité sociale dans le projet, le CJV a recommandé de poursuivre les réflexions visant à inclure du logement social sur le site.

Situé dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, le projet d'aménagement du site vacant de l'**îlot central du Technopôle Angus** a fait l'objet de deux présentations au CJV. Celui-ci a souligné le caractère innovant et exemplaire de ce pôle mixte intégré qui contribue à renforcer le secteur d'emploi tout en incluant une fonction résidentielle. Plusieurs aspects du projet lui ont particulièrement plu : le mode de financement facilitant l'acquisition d'une copropriété pour les jeunes familles; l'aménagement de deux places semi-publiques et de corridors de biodiversité; et le recours exclusif à des stationnements intérieurs souterrains. Le CJV a recommandé d'assouplir

les critères en matière d'architecture, afin d'offrir plus de flexibilité aux concepteurs et de permettre l'évolution du projet à long terme. Il a également suggéré de coordonner le projet avec l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vue de créer des liens piétons au-dessus des voies ferrées, ce qui contribuerait au décloisonnement de tout le secteur. D'autre part, le CJV a été très déçu de l'abaissement de la hauteur maximale de huit à six étages, ce qui réduit l'offre de logements sociaux et abordables (passant de 500 à 400 unités) et risque de fragiliser la pérennité commerciale, mais aussi d'engendrer des constructions hors toit non souhaitables. Ces modifications, apportées à l'issue des consultations publiques menées par la Société de développement Angus, ne sont pas dans l'intérêt général. Elles répondent uniquement à la préoccupation des résidents vivant à proximité. Le CJV s'est inquiété de ce déséquilibre et espère sincèrement que la nouvelle réglementation provinciale pourra y remédier dans l'intérêt commun.

Reconversion de sites industriels

Le CJV a été sollicité pour deux projets de transformation de sites industriels à des fins résidentielles. Bien que la présentation de ce type de dossier ait diminué au cours des dernières années, et bien que les projets présentés comportent une composante commerciale qui permet de maintenir des emplois sur le site, le Comité continue de croire que ce type de transformation comporte des enjeux de vitalité et de viabilité urbaine qui restent mal documentés. En soi, les projets présentés possèdent de nombreuses qualités qui pourraient justifier le remplacement des immeubles existants, notamment l'introduction d'une mixité d'usage et d'une mixité sociale. Néanmoins, le CJV considère que ce type de transformation impliquant la démolition d'ensembles construits requiert une analyse préalable de leur intérêt patrimonial et de leur état de conservation. Cette analyse devrait être réalisée par des professionnels indépendants et non par le concepteur, afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts et de garantir l'objectivité des résultats.

Le **projet « L'Atelier »** comprend la réalisation de 273 logements privés ou sociaux et d'environ 1700 m² de commerces en remplacement de deux bâtiments sous-exploités situés directement en bordure du canal de Lachine. Le projet a été soumis une première fois au comité mixte. Celui-ci a rédigé un commentaire plutôt qu'un avis, considérant la quasi-absence d'information sur le contexte d'insertion. Au vu du nombre élevé de projets en cours en bordure du canal, les comités ont exprimé leurs inquiétudes

face à la création d'un « corridor » d'immeubles, pas toujours respectueux du caractère paysager du canal. Ils ont recommandé à l'Arrondissement du Sud-Ouest de se doter d'un énoncé d'orientation qui interprète la vision de Parcs Canada dans la perspective d'un redéveloppement respectueux de la nature particulière du lieu; ceci afin d'accompagner les concepteurs et promoteurs dans la réalisation des nouveaux bâtiments. Des vestiges d'un ancien canal d'amenée d'eau sont présents sur le site. Les comités ont recommandé de réaliser une étude de potentiel archéologique et une exploration de ces vestiges de façon à évoquer de manière plus significative la présence de ce canal, qui constitue un élément important de l'histoire du site. La seconde présentation ayant eu lieu durant la période de suspension des réunions du CPM à l'automne 2016, le CJV a été consulté seul, et il a conseillé de diminuer la densité du projet afin d'augmenter les espaces libres et d'améliorer ainsi sa perméabilité. Il a également recommandé de développer un aménagement paysager plus audacieux, avec une ligne maîtresse bien définie, qui contribuerait positivement à l'intégration du projet au site et au canal.



Situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le projet de **redéveloppement du site de l'ancienne usine Armstrong**, fermée depuis 2011, a fait l'objet d'un avis préliminaire du CJV en 2015, puis d'un avis en 2016. Le projet prévoit la réalisation d'environ 600 unités résidentielles (comprenant des logements sociaux et abordables) et de 35 000 m² de bureaux et de commerces (dont un hôtel), le tout réparti en huit bâtiments. Localisé à proximité des stations de métro Namur et Plamondon, le site est inscrit dans un secteur *TOD* identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Bien qu'un développement de ce type nécessite une densité importante, le CJV considère qu'il est inapproprié de favoriser la surhauteur dans des zones subissant autant de nuisances, le site étant bordé par l'autoroute Décarie et une voie ferrée. Il a donc recommandé de limiter la hauteur du projet à 12 étages plutôt qu'à 20, ce qui permet en outre de réduire l'ombre projetée des bâtiments et d'améliorer la relation du projet avec le secteur voisin, composé de petits bâtiments résidentiels. L'enclavement du site soulève des enjeux de circulation et de connectivité importants. Dans ce cadre, le CJV a salué les liens piétonniers proposés, en particulier la passerelle au-dessus de la voie ferrée qui donnera accès à la station de métro Namur. À la suite des recommandations du CJV, l'organisation spatiale des bâtiments bordant le parc de quartier a été améliorée, ce qui a permis de clarifier la distinction entre les espaces privés et publics.

Projets privés en insertion

Le CJV a été consulté sur un projet impliquant la démolition de l'ancien hôtel Bourbon, situé à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Alexandre-DeSève, dans le secteur Centre-Sud de l'arrondissement de Ville-Marie. Le **projet le Bourbon** prévoit la construction d'un bâtiment multifonctionnel de neuf étages comprenant des commerces, des bureaux communautaires et 82 logements. Comme c'est le cas de nombreux projets soumis au CJV, la demande de modification à la hauteur et à la densité autorisées au Plan d'urbanisme vise un secteur beaucoup plus grand que le site du projet présenté. Le CJV considère qu'un exercice de planification et de vision couvrant l'ensemble du secteur et de ses abords devrait être entrepris par l'Arrondissement avant qu'il puisse donner son aval à un projet majeur de redéveloppement qui ne touche qu'une partie du secteur. Un positionnement à l'égard de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine lui apparaît donc essentiel. Le CJV n'est pas fermé à une augmentation des hauteurs dans ce secteur. Cela dit, il croit que la hauteur proposée pour le projet, du fait de son ampleur, induirait une volumétrie atypique dans le contexte environnant. En outre, il est d'avis que le projet ne garantit

pas de bénéfices suffisants au domaine public ou à la communauté qui puissent justifier la modification demandée. Bien que le moment semble opportun, compte tenu de la désaffectation de l'immeuble actuel et de l'investissement proposé, le CJV estime que pour les raisons précitées, la modification au Plan d'urbanisme est prématurée.



Un projet de **logements sociaux situé sur la rue Mackay**, en face de l'îlot Overdale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, a été présenté au CJV. Les bâtiments d'origine, qui avaient sensiblement la même fonction, ont été détruits par un incendie en 2014. Le bâtiment de cinq étages proposé comprend 42 logements et un centre de jour communautaire. Le CJV a constaté l'ampleur des contraintes et la complexité du programme et a souligné la sensibilité des architectes face aux utilisateurs du site. Bien qu'il soutienne la réalisation de ce projet de qualité, le CJV aurait souhaité que le contexte urbain et l'histoire du site soient mieux documentés. La façade arrière du bâtiment pose un important problème d'insertion. Celle-ci étant construite à 1,20 m de la limite de lot, la fenestration autorisée par la réglementation est très restreinte. De plus, cette façade donne sur une ruelle privée sur laquelle un bâtiment pourrait être construit dans le futur. La construction d'un mur aveugle juste devant cette façade aurait des conséquences dramatiques, rendant le projet non viable. En considérant ses autres qualités, le CJV a malgré tout produit un avis favorable au projet, à la condition que la ruelle soit déclarée non constructible ou transférée au domaine public.

Requalification de propriétés institutionnelles et religieuses

Situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, le projet de **redéveloppement de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants**, relocalisé sur le site Glen en 2015, vise la construction de six tours à des fins mixtes (logements, commerces, hôtel, bureaux et centre communautaire). Il implique la démolition de tous les édifices existants, à l'exception de l'ancien pavillon des infirmières situé en partie sur le territoire de la Ville de Westmount, laquelle s'est opposée à sa démolition. Les bâtiments hospitaliers excédentaires représentent dans plusieurs cas des éléments importants du paysage culturel de la société montréalaise. Le CJV considère qu'il est nécessaire qu'une étude sur le potentiel de réutilisation des immeubles soit produite avant que la Ville ne puisse se prononcer sur leur démolition. Les arguments en faveur de la démolition ne l'ayant pas convaincu, il continue de croire que le recyclage de certains bâtiments est possible. Selon lui, la trop forte densité du projet ne permettra pas d'assurer la mise en valeur des composantes du site et de ses abords, en plus de modifier la silhouette du centre-ville inscrite au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan d'urbanisme. Le CJV déplore fortement la décision du Gouvernement du Québec de vendre des immeubles à un promoteur privé sans considérer les attentes du milieu, les orientations énoncées par la Ville et la valeur patrimoniale de l'ensemble. Le CJV est favorable au changement d'affectation du site et reconnaît que le projet offre une mixité sociale et économique importante qui constitue un gain pour la communauté. Néanmoins, il a remis un avis défavorable, considérant que le projet présente de nombreux problèmes d'intégration et ne réussit pas à compenser la perte de l'ensemble existant.

Trois demandes visant des lieux de culte de valeur patrimoniale identifiés au Plan d'urbanisme ont été présentées en 2016. Le CJV a conscience des enjeux financiers qui ont poussé deux paroisses à envisager un développement immobilier sur une partie de leur terrain, notamment afin de financer des travaux de réfection. La mise en valeur et la prédominance traditionnelle de l'église dans le paysage urbain sont deux dimensions cruciales dont la gestion constitue un impératif pour la recevabilité de ce type de projet. Du reste, la mécanique réglementaire et financière de tels projets peut s'avérer complexe et remettre en cause leur faisabilité.

Le CJV a produit un avis favorable au projet résidentiel visant le site de l'**église Sainte-Colette**, située dans l'arrondissement de Montréal-Nord, considérant qu'il permettrait la poursuite du cadre bâti existant et contribuerait à financer

l'entretien du bâtiment patrimonial. Il a néanmoins recommandé de consacrer une partie du revenu de la vente du terrain à l'amélioration de l'aménagement paysager du site. Compte tenu de la pauvreté de la facture architecturale du projet proposé, le CJV a en outre encouragé l'Arrondissement à exiger que tout projet multilogements soit conçu par un architecte.

Le comité mixte s'est penché sur le cas d'un ancien lieu de culte, la **Free Presbyterian Church**, au 987-991, rue Côté, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Érigé en 1847, le bâtiment a été modifié dès 1878 afin d'accueillir des activités industrielles. Pourtant, il est toujours identifié comme un lieu de culte dans la Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du Plan d'urbanisme. Il s'agissait de rétablir cette erreur de classification, tout en reconnaissant l'intérêt patrimonial du bâtiment, en le transférant dans la catégorie « Édifices industriels » de la même liste. Bien que la demande présentait peu d'enjeux urbains et patrimoniaux, et tout en remettant un avis favorable au projet, le comité mixte aurait souhaité que des documents précis lui soient présentés afin qu'il comprenne exactement quels sont les vestiges de l'ancienne église incorporés au bâtiment industriel. En effet, cette transformation d'une église en bâtiment industriel est en soi un phénomène historique très intéressant qu'il serait souhaitable de mieux documenter.



Le comité mixte a aussi été consulté sur deux projets de **requalification d'ensembles conventuels**. Dans les deux cas, les communautés religieuses souhaitent se départir de leur propriété, mais l'une d'elles prévoit y demeurer en tant que locataire. Diverses interventions sont prévues sur ces sites, y compris la démolition, le réaménagement ou la réaffectation des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments à des fins résidentielles. Le comité a souligné l'approche sensible des requérants par rapport à ces ensembles, dont la reconversion peut s'avérer très complexe. Il a recommandé d'inscrire ce type de projet dans un environnement plus large que le terrain visé afin de considérer les liens fonctionnels et urbains intrinsèques que le site entretient avec son contexte et d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments. Il a également souligné l'importance du patrimoine paysager de ces propriétés. L'amélioration de leur porosité et la création d'espaces verts accessibles à la population posent plusieurs questions. Cette ouverture visuelle et physique au public doit être bien analysée et planifiée. Il importe que la nature des espaces soit lisible pour que l'on puisse aisément distinguer ce qui est public de ce qui ne l'est pas. Dans la mesure où les religieuses continueront à occuper l'un des deux sites, le comité a souligné que l'ouverture des jardins ne devait pas nuire à l'esprit contemplatif et spirituel du lieu.





SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

- Le CJV s'inquiète de l'impact de la transformation des bâtiments hospitaliers jugés excédentaires. Il recommande à la Ville de faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec afin que la préservation des éléments jugés significatifs devienne une condition de vente des bâtiments en cause, le cas échéant.
- Le CJV encourage la Ville à être plus proactive dans ses recommandations aux promoteurs, notamment en accompagnant l'énoncé de l'intérêt patrimonial d'orientations claires sur les immeubles à préserver, en amont des demandes de redéveloppement. En outre, constatant l'absence récurrente d'analyse contextuelle des projets qui lui sont présentés, il invite également la Ville et les Arrondissements à sensibiliser les promoteurs et concepteurs à mieux intégrer cet aspect dans les étapes de conception.
- Le CJV souscrit à la tendance engagée par la Ville et les Arrondissements de solliciter un premier avis à une étape préliminaire de l'élaboration d'un projet. Il encourage fortement cette pratique, qui permet d'accentuer son rôle d'accompagnement et son apport dès les prémices du projet et tout au long du processus de conception.
- Le CJV croit enfin qu'il devient impératif de définir de nouveaux paramètres de financement des lieux de culte. Il suggère donc à la Ville d'envisager la création d'un fonds municipal général dédié à l'entretien et à la préservation des bâtiments culturels. Ce fonds pourrait bénéficier de la plus-value foncière dont profitent généralement les secteurs limitrophes des lieux de culte.



BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE

L'année 2016 en chiffres :

22 réunions

- 15 réunions du CJV
- 7 réunions du comité mixte

19 avis

- 15 avis du CJV (dont 3 préliminaires)
- 4 avis du comité mixte (dont 1 préliminaire)

7 commentaires

- 3 commentaires du CJV
- 4 commentaires du comité mixte

En 2016, le CJV a participé à 20 réunions, dont 7 conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, dans le cadre du comité mixte. Ces réunions ont mené à la production de 26 avis et commentaires : 19 avis (dont 4 du comité mixte) et 7 commentaires (dont 4 du comité mixte).

La majorité des projets qui ont été présentés au CJV impliquaient une modification au Plan d'urbanisme. Le plus souvent, la modification demandée visait l'augmentation de la densité, de la hauteur ou du taux d'implantation. Les changements d'affectation représentaient aussi une partie importante des demandes. Deux projets induisaient un changement dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural. Les trois Projets particuliers d'urbanisme (PPU) constituaient également une modification au Plan d'urbanisme. Enfin, quatre projets, d'une superficie totale de plancher supérieure à 25 000 m², ont été présentés en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal².

Types de projets vus par chaque instance

TYPES DE PROJETS	CJV	COMITÉ MIXTE
Modification au Plan d'urbanisme	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville)	●	
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●

² Voir en annexe 3, p.32

Statistiques

Avis (A), avis préliminaires (a) et commentaires (C) produits par le CJV et le comité mixte (CM) en 2016 en fonction du type de demande, par arrondissement

Arrondissements	Modifications ponctuelles au Plan d'urbanisme	Article 89.3 de la Charte de la Ville	Projets de planification (PPU, plans de développement, exercices de planification, etc.)	Avis rendus à la demande des Arrondissements ou services centraux
Ahuntsic-Cartierville				
Anjou				
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2A (CJV)	1a (CJV)	2C (CJV)	
Lachine	1C (CJV)			
LaSalle				
Le Plateau-Mont-Royal			1A (CJV)	1C (CM)
Le Sud-Ouest				
L'Île-Bizard-Sainte-Genève				
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			1a (CJV) 1A (CJV)	
Montréal-Nord	1A (CJV)			
Outremont	1C (CM)			
Pierrefonds-Roxboro			1a (CJV)	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1A (CJV)			
Rosemont-La Petite-Patrie	2A (CJV)*			
Saint-Laurent				
Saint-Léonard				
Verdun				
Ville-Marie	3A (CJV)* 2A (CM) 1a (CM)			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension				
Services centraux		1C (CM) 1A (CJV)	1C (CM) 1A (CM)	
TOTAL	26 avis, avis préliminaires et commentaires			

* (dont un impliquant une modification au Plan d'urbanisme et réalisé en vertu de l'article 89.3 de la Charte).

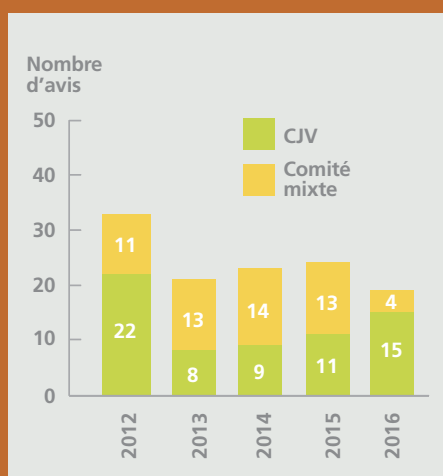
Nombre d'avis produits par le CJV, y compris le comité mixte, depuis 2012 :

103 réunions

- 55 réunions du CJV
- 48 réunions du comité mixte

127 avis et commentaires

- 67 avis et commentaires du CJV
- 60 avis et commentaires du comité mixte





ANNEXES

ANNEXE 1

AVIS ET COMMENTAIRES PRODUITS PAR LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE EN 2016

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis et commentaires produits par le CJV ou le comité mixte durant l'année 2016.

Les avis des instances deviennent publics lorsque les projets concernés font l'objet d'une décision par le conseil municipal ou un conseil d'arrondissement, ou par décision déléguée d'un directeur d'arrondissement. Ils sont alors mis en ligne sur le site Internet du CJV. Les avis préliminaires et les commentaires sont destinés aux responsables du projet à la Ville et aux concepteurs. Ils ne sont pas publics.

CJV : Comité Jacques-Viger CM : Comité mixte
a : avis préliminaire A : avis C : commentaire

Arrondissements et projets	Nature du projet	CJV	CM
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce			
Secteur commercial Wilderton 2615-2865, avenue Van Horne	Développement d'un ensemble mixte (commercial et résidentiel)	1A	
Ancienne usine Armstrong 6911, boulevard Décarie	Projet de redéveloppement	1A	
Provigo/Loblaws Avenue Claremont et boulevard de Maisonnette Ouest	Construction d'un ensemble mixte de 10 étages	1a	
PIIA Maisonnette Ouest Avenue Sainte-Catherine Ouest et boulevard de Maisonnette Ouest	Plan d'implantation et d'intégration architecturale	2C	
Lachine			
10800, chemin de la Côte-de-Liesse	Modification du taux d'implantation au sol	1C	
Le Plateau-Mont-Royal			
PPU Secteur Plateau Est	Projet particulier d'urbanisme	1A	
Site des religieuses hospitalières de Saint-Joseph (Hôtel-Dieu)	Projet d'acquisition par la Ville de Montréal		1C
Mercier-Hochelaga-Maisonnette			
PPU L'Assomption Nord	Projet particulier d'urbanisme	1a 1A	
Montréal-Nord			
Église Sainte-Colette 11931, boulevard Sainte-Colette	Changement d'affectation d'une partie du site	1A	

Arrondissements et projets	Nature du projet	CJV	CM
Outremont			
Maison mère des sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Projet de transformation du site		1C
Pierrefonds-Roxboro			
PPU Pierrefonds Centre	Projet particulier d'urbanisme	1a	
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles			
Rue Sherbrooke Est Entre la rue Damien-Gauthier et la 91 ^e Avenue	Transformation d'un secteur dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social de la rue Sherbrooke	1A	
Rosemont—Petite-Patrie			
Technopôle Angus	Construction d'un bâtiment mixte	2A	
Services centraux			
Square Viger Arrondissement de Ville-Marie	Projet de transformation		1C 1A
Projet L'Atelier 2155-2175, rue Saint-Patrick Arrondissement du Sud-Ouest	Projet de construction mixte	1A	1C
Ville-Marie			
École St. George 3100, Le Boulevard	Agrandissement de l'école		1A
1070, rue Mackay	Construction d'un bâtiment résidentiel	1A	
Projet Le Bourbon Rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de l'avenue Papineau	Démolition et reconstruction d'un édifice	1A	
Ancien Hôpital de Montréal pour enfants Rue Tupper	Redéveloppement du site (démolition des bâtiments et construction de nouvelles tours à usage mixte)	1A	
987, rue Côté	Modification au Plan d'urbanisme relativement à l'usage du bâtiment		1A
Église St-Georges 1001, avenue des Canadiens-de-Montréal	Démolition de l'annexe et construction d'une tour résidentielle sur le site		1a

ANNEXE 2

BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CJV

Président, **Pierre Corriveau** est architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) depuis 1985 et *fellow* de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC depuis 2011). Il a enseigné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, a été membre du Bureau de l'OAQ et membre du comité de rédaction des deux éditions du Manuel canadien de pratique de l'architecture. Fondateur et associé principal chez CGA architectes, il s'implique dans des projets de nature et d'envergure variées, de la programmation à la conception. À titre d'architecte-concepteur principal, il a participé à la création et au succès du Biodôme de Montréal en 1992. Concepteur de multiples interventions de qualité en milieu institutionnel, il a œuvré à l'international, notamment au projet du Technoparc agroalimentaire de Qujing, en Chine. Il a été membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal durant les dix ans de son existence, de 2002 à 2012. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, vice-président depuis 2014 et président depuis mai 2016.

Première vice-présidente, **Josée Bérubé** a une formation d'architecte et d'urbaniste. Professionnelle accréditée LEED de 1989 à 2010, elle a travaillé au sein de Cardinal Hardy, où elle est devenue associée en 2000. Elle fait maintenant partie de l'équipe de Provencher Roy, où elle œuvre en design urbain et habitation. Sa double formation en aménagement lui a permis de réaliser des plans d'ensemble ainsi que des projets résidentiels et multifonctionnels. Ses principaux domaines d'expertise sont les études urbaines et de faisabilité, les plans d'ensemble, les projets résidentiels et multifonctionnels, le développement durable et l'aménagement écologique. Plusieurs projets sur lesquels elle a œuvré ont remporté des prix nationaux. Depuis quelques années, elle travaille au développement d'une approche durable et concertée dans la réalisation de projets complexes. Elle a enseigné à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal et donne des conférences sur les questions d'architecture et d'urbanisme durable. Elle est membre et vice-présidente du Comité Jacques-Viger depuis 2012 et première vice-présidente depuis mai 2016.

Deuxième vice-présidente, **Sophie Beaudoin** est architecte paysagiste. Après l'obtention de son diplôme en 1993 à l'Université de Montréal, son parcours professionnel l'amène à œuvrer au sein de plusieurs équipes multidisciplinaires et à enseigner à l'Université de Montréal à titre de chargée de formation pratique dans divers ateliers de design. Elle se joint en 2003 à la firme d'architectes paysagistes Claude Cormier + Associés, où elle agit à titre de directrice de projet pour des projets de design urbain et d'architecture de paysage de grande envergure. Son approche de l'architecture de paysage est teintée à la fois de ses expériences et de sa passion pour la profession. Elle est associée de la firme Claude Cormiers + Associés depuis 2011. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012 et deuxième vice-présidente depuis décembre 2016.

Manon Asselin est architecte et professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Elle est lauréate en 2012 du *Gerald Sheff Visiting professorship in Architecture* de l'Université McGill. Diplômée de l'École d'architecture de l'Université McGill en 1992, elle obtient sa maîtrise post-professionnelle en histoire et théorie de l'architecture du même établissement en 2001. Membre de l'Ordre des architectes du Québec (1997) et du Conseil du bâtiment durable du Canada (2006), elle cumule vingt ans d'expérience dans la pratique de l'architecture. En tant que cofondatrice de l'Atelier TAG, elle a reçu plusieurs prix prestigieux, dont trois médailles du Gouverneur général du Canada en architecture et le Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada en 2007. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Raphaël Fischler est titulaire d'un diplôme professionnel en architecture et design urbain (Université de technologie d'Eindhoven, Pays-Bas), d'une maîtrise en architecture et d'une maîtrise en urbanisme (*M.I.T.*) et d'un doctorat en urbanisme et aménagement (*U.C. Berkeley*). Il est professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill, où il enseigne depuis 1994 et dont il a occupé le poste de directeur en 2005-2006 et entre 2010 et 2015. Son enseignement et ses travaux scientifiques portent principalement sur les pratiques de l'urbanisme et de la réglementation, dans leurs dimensions politiques et techniques, et sur le développement urbain et immobilier. Son travail d'historien lui a valu plusieurs prix. Il agit également à titre d'expert-conseil et de conseiller dans les domaines public, privé et communautaire. Il a été membre du comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal durant les dix années de son existence, de 2002 à 2012. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Isabelle Giasson est architecte paysagiste, designer urbain et récréologue et détient un MBA des HEC. Elle est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et de l'*American Society of Landscape Architects (ASLA)*. En tant que directrice et associée en architecture de paysage pour le Groupe Cardinal Hardy, le Groupe IBI, puis Lemay, elle a dirigé une douzaine de projets ayant remporté des prix d'excellence. En 2016, elle fonde une firme multidisciplinaire, Arcadia Studio, pour créer des milieux de vie qui se démarquent par leur qualité, leur convivialité et leur durabilité. Isabelle Giasson a enseigné comme chargée de cours et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal, et elle donne fréquemment des conférences. En plus d'être récipiendaire de deux bourses Gunther Schoch de la Fondation en architecture de paysage du Canada, elle préside le conseil d'administration de l'AAPQ depuis 2015 où elle s'implique dans de nombreux comités professionnels, dont l'OSMD. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.

Marie Lessard est professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, spécialisée en urbanisme de projets, en design urbain et en gestion du patrimoine urbain. Parmi ses activités montréalaises récentes ou actuelles, on compte la présidence du Conseil du patrimoine (2007-2012) et du comité de toponymie de la Ville de Montréal (2007-), celle du Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM (2013-2014) et la coprésidence du Comité aviseur du plan directeur du Vieux-Port de Montréal (2015-). Elle a siégé au Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2006-2012) et est membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Philippe Lupien est architecte et architecte paysagiste. Lauréat du Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada en 1996 et 1997, il est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec depuis 2006 et de l'Ordre des architectes du Québec depuis 2010. Sa pratique est partagée entre la diffusion des préoccupations architecturales et du design en tant que rédacteur en chef du magazine ARQ, Architecture-Québec, l'enseignement universitaire du design urbain à l'École de design de l'UQAM et la conception de projets d'architecture, d'aménagement urbain et de scénographie muséale au sein du cabinet Lupien + Matteau qu'il a cofondé en 2008. Pendant 10 ans, il a animé une émission hebdomadaire à la chaîne de télévision ARTV sur l'architecture résidentielle. Il a fait partie de plusieurs jurys professionnels, dont celui des Prix orange et citron en patrimoine de l'organisme Sauvons Montréal en 2000, 2001 et 2005. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Patrick Marmen est chercheur à la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal et chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Détenteur d'une maîtrise en architecture de l'Université Laval, il œuvre depuis 2002 dans une variété de contextes professionnels croisant design urbain, patrimoine et paysage. Principalement intéressé par l'amélioration des mécanismes urbanistiques qui favorisent la qualité du design en architecture et en design urbain, il a participé à plusieurs études de caractérisation des paysages québécois et à l'organisation d'ateliers internationaux de design urbain en Chine, au Brésil et en France. Il est coauteur du livre *YUL/MTL : Paysages en mouvement*, qui a remporté un Prix national d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada en 2016. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.

Christian Thiffault est architecte et designer urbain. Après avoir œuvré en pratique privée en France et à la Ville de Montréal, il fonde en 2001 l'Atelier Christian Thiffault (ACT) et œuvre dans les domaines de l'architecture, du design urbain, de l'architecture de paysage et de la mise en valeur du patrimoine urbain. Ses intérêts personnels et son expérience diversifiée l'amènent à intervenir à diverses échelles, depuis les projets de composition de sites en basse densité jusqu'aux complexes immobiliers de grande hauteur en centre-ville. Il a développé une expertise particulière dans le domaine de l'habitation de moyenne densité en milieu urbain ainsi qu'en conception des grands projets d'urbanisation. Il est professeur invité et directeur d'atelier au programme de maîtrise individualisée en design urbain (MIDU) de l'Université de Montréal de 2009 à 2016 et enseigne également à l'école de Design de l'environnement de l'UQAM. Membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, il a quitté cette fonction en octobre 2016.

ANNEXE 3

À PROPOS DE L'ARTICLE 89 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise à permettre la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement, pour les éléments suivants :

1. un équipement collectif ou institutionnel;
2. de grandes infrastructures;
3. un établissement résidentiel, commercial ou industriel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 m²;
4. de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
5. un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour objet de faciliter la compréhension des mandats du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4>

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- Couverture** *Vue sur le centre-ville* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 7** *Avenue McGill College* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 13** *Vue sur le silo no 5* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 15** *Secteur Assomption* Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- p. 16** *Secteur rue Sherbrooke est* Christian Carpentier
- p. 18** *Site du projet « L'Atelier »* Hilde Wuyts, Ville de Montréal
- p. 19** *Site du projet « Le Bourbon »* Hilde Wuyts, Ville de Montréal
- p. 20** *La Free Presbyterian Church* Hilde Wuyts, Ville de Montréal
- p. 20** *Site des Religieuses Hospitalières de Montréal* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 21** *Vue sur le pont Jacques-Cartier* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 23** *Vue sur le Vieux-Montréal* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 27** *Patinoire du Vieux-Port de Montréal* © MTTQ, Pictures Canada

